# COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL
127e séance / Lundi 14 septembre 2026 à 15 h 03
Salle Lafontaine / Vidéoconférence

## PRÉSENCES :

**Membres**
Timmy Jutras, président – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (nº 16)
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (nº 17)
Sonia Ben-Arfa – Conseillère, district de Lucerne (nº 2)
Caroline Chénier – Productrice agricole
Samuel Bertrand – Producteur agricole

**Secrétaire**
Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**
Mathieu Boissinot – Chef de service, planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)
Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

**Ressources externes**
Aurélie Boyer – Directrice générale, Table agroalimentaire de l'Outaouais
Philippe Duguay – Agent syndical, Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides

## ABSENCE :

**Membre**
Peter Foley – Producteur agricole

---

## SÉANCE PUBLIQUE

### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 15 h 03.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec l'ajout des points suivants aux varia :

a) Agriculture sur les toits;
b) Formation offerte aux membres du Comité consultatif agricole (CCA);
c) Tournée des membres.

### 3. Période de questions du public

Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

**DISTRIBUTION :**
Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

PRÉSIDENT | SECRÉTAIRE

**4. Adoption et signature du procès-verbal de la 126e séance tenue le 9 juin 2026**

Le procès-verbal de la 126e séance tenue le 9 juin 2026 est approuvé par les membres et sera signé par le président.

**5. Présentation de la Stratégie intégrée de planification agricole – Information et orientation**

Le document *PowerPoint* « Stratégie intégrée de planification agricole » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectifs de la présentation;
- Plan de présentation;
- Contexte et objectif de planification;
- Volets, approche et résultats du projet;
- Concertation;
- Prochaines étapes.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le MAPAQ travaillerait à l'élaboration d'une méthodologie provinciale en lien avec la cartographie des terres en friche. Cet outil pourrait être mis à la disposition des MRC et villes. On demande de rester à l'affut du développement de cet outil pour éviter un dédoublement;
- Dans le cadre des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a produit différents guides pour accompagner les municipalités, dont un sur l'agriculture qui devrait sortir prochainement et qui s'est inspiré de la méthodologie de la Ville de Sherbrooke;
- 53 % du foncier agricole sur le territoire de Gatineau appartient à des propriétaires qui ne sont pas des producteurs agricoles. Le régime de protection des terres agricoles au Québec prévoit des interdits, mais ne régit pas la propriété des terres agricoles. Si l'on souhaite éviter la spéculation sur les terres agricoles, on estime que le volet 2 de la stratégie devrait prévoir des efforts de communication pour décourager l'acquisition de terres agricoles par des entreprises qui souhaitent faire de la spéculation, en plus de la fiscalité municipale comme le fait la Ville de Laval. On répond qu'on ne vise pas seulement l'instauration d'un règlement de redevance. L'ensemble des mesures applicables pour favoriser l'usage agricole des terres en zone agricole sera évalué;
- Les MRC des Collines-de-L'Outaouais et de Papineau sont également intéressées par le règlement de redevance adopté par la Ville de Laval;
- Le taux d'erreur de l'identification des terres en friches sur le territoire de Gatineau par le croisement de différentes cartographies n'est pas encore estimé, la caractérisation n'étant pas amorcée. Des informations supplémentaires seront obtenues directement auprès des propriétaires pour colmater l'information manquante et réduire le taux d'erreur;
- L'objectif établi en 2015 dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Gatineau visait l'exploitation de 60 % des terres agricoles d'ici 2050. Ce taux est actuellement à 23 %;
- Le SADR est en cours de révision. Un plan d'action a été établi avant son actualisation. Ses orientations auront une portée de 25 ans. Le SADR doit prévoir des indicateurs pour permettre son monitorage;
- Un exercice de concordance devra être réalisé après la révision du SADR;
- Les enveloppes budgétaires prévues au plan d'action du PDZAA 2026-2030 sont identifiées; certaines doivent toutefois être entérinées par le conseil lors de l'adoption du budget 2027, en novembre prochain;
- On note des enjeux à adopter un règlement de redevance avant de compléter la caractérisation des terres. On répond que le règlement de redevance fait partie de la réflexion et qu'il n'est pas acquis que ce sera l'une des solutions choisies. La caractérisation des terres présentera l'état de la situation. Les résultats de la Ville de Laval seront analysés. La présentation ne vise pas à obtenir l'appui du CCA à l'adoption d'un règlement de redevance, mais vise plutôt à l'informer et à recueillir ses commentaires;
- Seul un diagnostic ne changera pas la situation actuelle. On doit mettre en place des incitatifs pour favoriser l'usage agricole des terres agricoles;

- Si le conseil adopte un règlement de redevance, et que les propriétaires qui ne font pas un usage agricole en zone agricole ont les moyens de payer la taxe sans revoir l'usage, les comportements ne changeront pas. Si l'objectif est de changer les comportements, plusieurs autres mécanismes ou une combinaison de mécanismes pourraient être évalués;
- On note deux types de propriétaires non exploitants en zone agricole : les néoruraux et les entreprises immobilières. Ces dernières seraient davantage associées à la spéculation et disposeraient de plus de moyens pour absorber une nouvelle charge. Un règlement de redevance pourrait décourager l'acquisition de propriétés en zone agricole par des néoruraux, ou les inciter à louer leurs terres à des producteurs qui exploiteront le terrain à des fins agricoles. Cependant, pour décourager l'acquisition de terres agricoles par des entreprises immobilières qui n'ont pas l'intention d'exploiter ces terres, il a été documenté, comme on l'a vu à la Ville de Laval, qu'en plus du règlement de redevance, qu'un effort de communication soit nécessairee pour affirmer les priorités de la Ville en zone agricole, notamment la stabilité du périmètre d'urbanisation. La Ville doit se doter d'un coffre à outils avec plusieurs leviers;
- On note un troisième type de propriétaires non exploitants : des personnes qui n'ont pas d'entreprise, mais qui ont des moyens financiers et qui veulent se construire une maison sans projet agricole, et qui entretemps développent un projet récréatif en attendant une modification au périmètre urbain qui leur permettra de construire leur habitation. Si la ville émet une position ferme, elle pourrait décourager l'achat de propriétés en zone agricole par ce type de propriétaires;
- On note également que des propriétaires, exploitants ou non, se construisent d'énormes habitations sur leurs terres agricoles. Lorsque vient le temps de vendre leur propriété, le prix de vente n'est plus accessible.

## 6. Varia

### a) Agriculture sur les toits

Lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'UPA, Mme Chénier a eu l'opportunité de visiter plusieurs modèles de fermes urbaines, dont quelques-unes sur le toit de bâtiments en plein centre-ville de Montréal. Elle demande s'il est possible de dresser un inventaire des bâtiments à Gatineau qui pourraient être propices à l'agriculture sur toit, de propriété publique ou privée, en vue d'éventuellement en faire l'exploitation. Elle est consciente que l'infrastructure des bâtiments en question devra être en mesure de soutenir des serres sur le toit. D'autres installations plus légères peuvent aussi être réalisées, comme l'installation de bacs ou de « smart pots ».

On répond qu'on ne possède pas d'informations sur la capacité portante des toits de l'ensemble des bâtiments. On rappelle que l'agriculture en serre est autorisée à Gatineau à certains endroits dans le périmètre urbain, comme dans le secteur de l'Aéroparc. On reconnait que la réflexion pourrait s'étendre sur l'agriculture sur les toits en milieu urbain. Il pourrait être intéressant d'identifier en premier lieu des bâtiments publics propices à recevoir ce type d'agriculture, mais ces bâtiments sont souvent vieillissants et on croit qu'il pourrait être difficile d'aller chercher des informations sur la capacité portante de bâtiments publics provinciaux ou fédéraux.

Mme Chénier suggère de commencer par les bâtiments municipaux, et estime que les bâtiments plus âgés ont souvent des structures plus solides. Sans nécessairement accueillir des serres, ils pourraient aussi développer des idées d'incubateurs. Elle ne peut pas croire que ça se fait à Montréal, mais pas à Gatineau. Beaucoup de gens en bénéficieraient. Les toits seraient verts et en production, et non gris et ternes, en plus d'aider à contrer les ilots de chaleur. À ce qu'elle sache, la Ville d'Ottawa n'a rien développé à ce sujet.

Le président mentionne que le sujet de l'agriculture urbaine sur toit pourrait être inscrit au prochain plan de travail du CCA. Il faudrait cependant s'assurer d'avoir les ressources administratives nécessaires à l'accomplissement d'un tel projet. Plusieurs membres appuient cette initiative. On reconnait également la possibilité de présenter ce sujet à d'autres commissions, comme la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

**b) Formation offerte aux membres du Comité consultatif agricole (CCA)**

On souhaite offrir une formation aux membres du CCA. La Table agroalimentaire de l'Outaouais a été approchée pour développer une telle formation, puisqu'aucune du genre n'existe au Québec actuellement. Plusieurs éléments seront abordés, comme un résumé de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le rôle du CCA dans le processus d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et dans tout autre élément connexe lié à l'agriculture.

Un courriel sera envoyé aux membres, dans lequel il leur sera demandé d'envoyer leurs suggestions et besoins au niveau de la formation, et de répondre à un *Doodle* pour cibler la date de la formation quelque part en octobre. La date la plus populaire sera retenue, puisqu'on vise la participation du plus grand nombre de membres.

La formation sera offerte hors séance du CCA. Ce sera une demi-journée dédiée à la formation.

**c) Tournée des membres**

Mme Ben-Arfa a fait la tournée des membres du CCA durant le dernier mois, pour mieux comprendre leurs fonctions, et pour préciser leurs besoins et cibler les angles morts. Elle a recueilli des informations pertinentes qu'elle souhaite partager avec l'ensemble des membres.

Le président suggère à Mme Ben Arfa qu'elle présente ces informations en bonne et due forme lors de la prochaine séance. Ce sera donc inscrit au procès-verbal.

## 7. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 14.